
**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-05-5
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 2021-05 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINS CRITÈRES RELATIFS À L'ENTREPRISE
RURALE**

CONSIDÉRANT QU'	un règlement sur les usages conditionnels est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Rawdon;
CONSIDÉRANT QUE	la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> permet de modifier le contenu d'un règlement sur les usages conditionnels;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité souhaite modifier son règlement sur les usages conditionnels numéro 2021-05 et ses amendements afin d'apporter des ajustements aux critères applicables à l'approbation d'une demande relative à l'entreprise rurale et d'effectuer la concordance dudit règlement avec le Règlement numéro 245-2024 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement (SADR) de la MRC de Matawinie ;
CONSIDÉRANT QU'	un avis de motion du présent règlement a été donné séance tenante.
EN CONSÉQUENCE,	le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit :

Article 1

Supprimer le paragraphe numéro 13 (incluant les sous-paragraphe i et ii) du premier alinéa de l'article 3.2.4 du Règlement sur les usages conditionnels numéro 2021-05 et ses amendements concernant les *Critères relatifs à l'approbation d'une demande*.

Article 2

Les dispositions de ce règlement remplacent toutes autres dispositions d'un règlement antérieur qui lui sont inconciliables.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur à la date de publication de l'avis d'entrée en vigueur publié par la Municipalité, et ce, ultérieurement à la date de délivrance du certificat de conformité à son égard.

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe

Raymond Rougeau
Maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion le:
Premier projet de règlement adopté
le :
Avis public d'assemblée publique de
consultation :
Assemblée publique de consultation:
Second projet de règlement adopté le
Avis public référendaire :
Règlement adopté :
Certificat de conformité de la MRC
obtenu
Date d'entrée en vigueur le :
Avis public d'entrée en vigueur le :

Résolution no :
Résolution no :

Résolution no :

Résolution no :
Résolution no :

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe

Raymond Rougeau
Maire